



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 105522

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le retrait des boissons sucrées telles que le Coca-Cola dans les restaurants universitaires. Dans les sept restaurants universitaires de l'académie de Montpellier, le Coca-Cola ne sera plus une option dans la formule repas proposée aux étudiants. Jusqu'à présent, les étudiants pouvaient choisir de remplacer une entrée ou un dessert par un verre de Coca-Cola, pour le même prix. Depuis deux ans, le CROUS travaille avec les mutuelles étudiantes et les médecines préventives à l'harmonisation des offres de repas entre les différents restaurants universitaires et à l'équilibre alimentaire. De ce fait, la célèbre boisson gazeuse disparaît cette année de la formule. En conséquence, il lui demande si, à l'instar de l'académie de Montpellier, il envisage d'étendre cette mesure aux restaurants universitaires qui proposent cette formule, dans un souci de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105522

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10254